

## TÉMOIGNAGES

SÉNAT,

Le JEUDI 11 mai 1939.

Le Comité spécial réinstitué pour s'enquérir des moyens les plus efficaces de remédier à la situation extrêmement grave des chemins de fer au pays et d'alléger les lourdes charges financières qui en résultent, et en faire rapport, se réunit à onze heures du matin.

Le très honorable George P. Graham et l'honorable C.-P. Beaubien, coprésidents.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Beaubien): Messieurs, avant de commencer nos délibérations, j'aimerais vous lire une lettre du colonel Biggar adressée au Comité et dans laquelle il dit:

Je suppose que, l'audition des témoins ayant pris fin—j'espère ne pas me tromper—le Comité n'aura plus besoin de m'entendre. Cependant, je suis naturellement à sa disposition, et m'efforcerai de me présenter sur-le-champ si on me téléphone n'importe quand cette semaine si le Comité exige ma présence.

Croyez-vous nécessaire, messieurs, que M. Biggar soit présent?

L'hon. M. DANDURAND: Il est inutile qu'il comparaisse de nouveau. Nous sommes sur le point d'étudier l'adoption de notre rapport.

Quelques hon. SÉNATEURS: Adopté.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Beaubien): Très bien.

L'hon. M. DANDURAND: Monsieur le président, on se rappellera que l'honorable M. Haig avait demandé certains renseignements au National-Canadien. Je prends pour acquis qu'un état renfermant les renseignements demandés a été reçu. Le très honorable M. Meighen a demandé qu'on établisse une distinction entre les lignes nouvelles et anciennes et je verrai à ce qu'un état supplémentaire soit préparé et transmis. Cela vous convient-il?

(Il sera indiqué comme Pièce n° 107).

Le très hon. M. MEIGHEN: Cela me va.

L'hon. M. DANDURAND: Monsieur le président, il m'incombe maintenant de demander l'adoption du rapport, lequel, lorsque je l'ai lu au Comité mardi dernier, j'ai décrit comme étant un rapport provisoire à étudier ou modifier. Depuis, on n'a pas proposé de modification d'une importance telle qu'elle me justifie d'en modifier le texte.

Hier, mon très honorable ami nous a exposé ce qu'il croyait devoir être l'attitude du Comité. J'ignore s'il a l'intention de proposer en amendement à mon rapport la substitution de son propre rapport. Je me fie à lui quant à la méthode à suivre. Mon opinion à ce sujet est que nous ne pouvons pas soumettre de rapport dissident au Sénat. Naturellement, le rapport que nous désirerons adopter, quel qu'il soit, est censé renfermer les vues de la majorité des membres du Comité; cependant, ceux que le rapport de la majorité ne satisfierait pas peuvent toujours proposer au Sénat sa modification en conformité de leur opinion.

Je regretterais fort que le Comité se divisât selon ce qu'on appelait les lignes de partis. Au Sénat, j'ai toujours cherché à réduire au minimum les différences entre les partis politiques, car je considère que notre Chambre est un organisme